

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2021

21 02 06 : CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Aujourd'hui, le chauffage fonctionne car le compteur vient d'être repris par la commune pour être passé à 24 KVa, puissance indispensable au bon fonctionnement du chauffage.

Par ailleurs, Madame BRANOWSKI s'inquiète de l'état de l'estrade. Monsieur le Maire répond qu'une vérification devra être effectuée.

21 02 01 : AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE GRAND CHATELLERAULT

Le conseil municipal est ainsi convié à délibérer sur le projet de pacte de gouvernance joint à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2,

CONSIDÉRANT que la commune dispose de deux mois après la transmission du pacte de gouvernance pour formuler un avis, et que cet avis reste un avis simple,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le pacte de gouvernance de Grand Châtellerault, ci-annexé.

21 02 02 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE AU PROFIT DE GRAND CHATELLERAULT (RPE)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention de mise à disposition des services techniques de la commune au profit de Grand. Cette convention fixe les modalités de la mise à disposition des agents techniques de la commune pour des petits travaux d'entretien et réparation au Relais Petite Enfance d'Usseau, pour le compte de Grand Châtellerault.

Le conseil municipal valide cette convention pour une durée de 3 années, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

21 02 03 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RASED DE LENCLOITRE

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 50 € et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention.

21 02 04 : DEVIS DE TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DE LA THOMASSIERE

Madame RABUSSEAU ayant des intérêts dans cette affaire quitte la salle.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la maison située à la Thomassière vient d'être acquise et va être restaurée. Le chemin desservant cette demeure étant rural, des travaux de renforcement du chemin sont nécessaires (décapage du chemin sur 20 cm et remblayage) afin que les propriétaires puissent accéder à leur résidence.

Deux entreprises ont été consultées pour réaliser ces travaux. Monsieur le Maire présente leur devis :

- EARL de La Motte : sans géotextile : 12 779,70 € HT, soit 15 335,64 € TTC.
avec géotextile : 13 838,10 € HT, soit 16 605,72 € TTC
- SARL MAQUIGNON FRERES : sans géotextile : 8 880,50 € HT, soit 10 656,60 € TTC
avec géotextile , soit 10155,50 € HT- 12 186,60 € TTC.

Le devis de la SARL Maquignon est retenu avec l'option géotextile si nécessaire.

21 02 05 : FORMATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES ANTRAN ; BUXEUIL ; DANGE-SAINT-ROMAIN ; LEIGNE SUR USSEAU ; LES ORMES ; LEUGNY ; MONDION ; OYRE ; PORT-DE PILES ; SAINT- CHRISTOPHE ; SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS ; SAINT-REMY-SUR-CREUSE ; SERIGNY ; USSEAU ; VAUX ; VELLECHES POUR UN MARCHE DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CE MARCHE

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie, d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier et d'approuver la désignation de Dangé-Saint-Romain comme coordonnateur du groupement de commandes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RAHAJARIZAFY, président du groupement de jeunes Avenir 86 pour la pratique du football, sollicite l'utilisation du city stade 2 ou 3 heures par semaines, les horaires restant à définir. Le conseil municipal donne un accord de principe dans l'attente de la réception du planning envisagé.

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER
A USSEAU, le 04/03/2021